

Calendrier 2020-2021

Année N de post-nomination

R1	R2	R3	R4	R5	R6
Les 07 *et 08 Juillet 2020	Du 18 au 20 Novembre 2020	Du 01 au 04 Février 2021	Du 06 au 09 avril 2021	Du 26 au 28 mai 2021	Les 8 et 9 juillet 2021

Année N +1 de post-nomination

R7
septembre 2021

Chaque session commence le 1er jour à 10h00 et se termine le dernier jour à 16h00

Coût total de la formation : 5 145 €

Possibilité de suivre la formation par Blocs en l'étalant dans le temps
Parcours personnalisés possibles selon positionnement
Prise en charge possible : CPF — Akto — Fonds propres

Accessibilité pédagogique des formations : contacter la responsable administrative
(coordonnées ci-dessous)

Responsable du suivi administratif : Anne RODRIGUEZ

A-rodriquez@enseignement-catholique.fr

Ligne directe : 01 55 48 04 62

eCm

2 rue Chaintron - 92120 MONTROUGE
Tél. 01 55 48 04 62
www.ecoledescadresmissionnes.fr

eCm

école des cadres missionnés
Enseignement catholique



Formation des chefs d'établissement du second degré

Parcours Post-nomination 2020-2021 Année 2 de la certification

"Dirigeant des organisations éducatives scolaires et/ou de formation"

Certification professionnelle de niveau 7 inscrite au RNCP code : 19229 - code NSF 333p
Arrêté du 27 décembre 2018, publié au J.O. du 4 janvier 2019



Le parcours Post-nomination a pour objectif d'accompagner la prise de fonction
Il correspond à la seconde année de préparation à la certification de Dirigeant

Conditions pour suivre cette 3ème phase du dispositif de formation initiale :

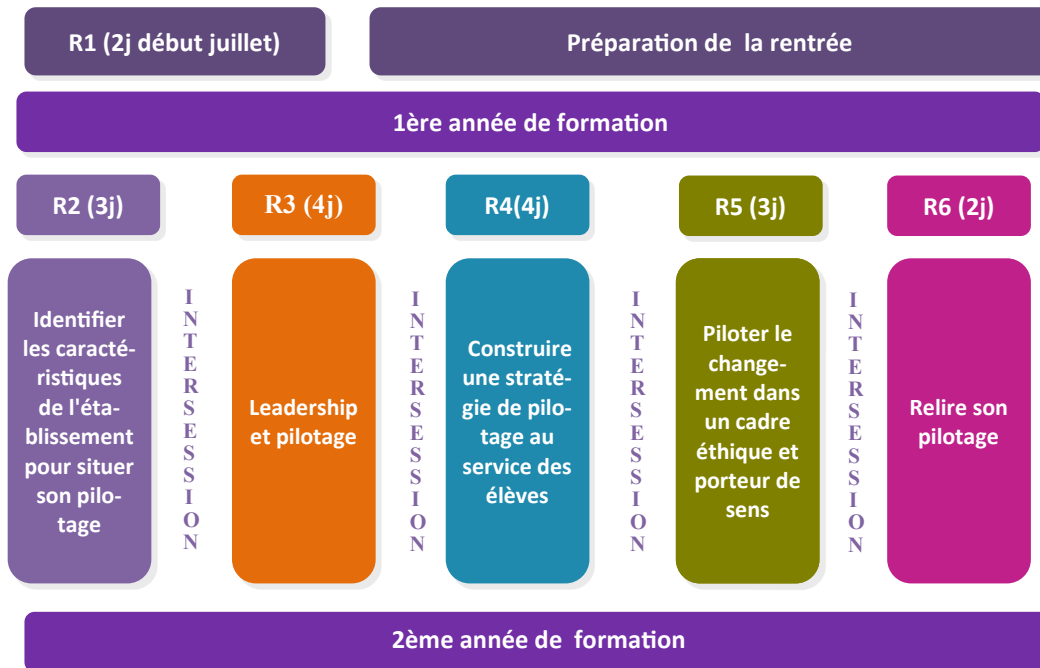
- ⇒ Ce parcours est accessible aux personnes suivi l'intégralité du dispositif :
année de détermination et année préalable.
- ⇒ Etre nommé Chef d'établissement par une Tutelle et avoir reçu une Lettre de
Mission



Architecture du parcours

Le parcours de post-nomination comprend 7 regroupements :

- ⇒ Le premier (R1), situé en juillet précédant la prise de fonction, permet de préparer la rentrée
- ⇒ 5 regroupements en première année de direction (R2, R3, R4, R5, R6), situés à des moments-clés de l'année, permettent la construction et l'analyse des compétences mises en œuvre
- ⇒ Le dernier regroupement (R7) situé sur le premier trimestre de la seconde année de



Le regroupement de la seconde année de direction permet de relire la première année de chef d'établissement, d'ancrer les points d'appui de son mode de pilotage à visée prospective, et d'identifier les besoins en termes de formation continuée. La valorisation orale de l'écrit professionnel, BC1(Bloc de Compétences 1) se déroule lors du regroupement R7.

Une formation "en situation"

La prise de fonction est une période riche en expériences, découvertes, questionnements...

La formation proposée a pour objectif de permettre au nouveau chef d'établissement de s'engager dans une démarche réflexive, qu'il devra développer au cœur de sa responsabilité.

OBJECTIFS

Accompagner la pratique professionnelle du chef d'établissement nouvellement nommé, l'aider à adapter et réguler son mode pilotage, lui permettre de développer sa capacité réflexive et de construire une vision stratégique et prospective.

UN DISPOSITIF DE FORMATION PAR ALTERNANCE

Le dispositif de formation est constitué de :

- ⇒ **Regroupements (présentiel) :** alternance entre temps d'apports, d'ateliers de réflexion et production, groupes d'analyse des pratiques, consultations personnalisées
- ⇒ **Accompagnement :**
 - ◆ De la pratique professionnelle, par un pair proposé par la tutelle.
 - ◆ Dans le cadre de la formation afin de guider le stagiaire en vue de la certification
- ⇒ **Travail à distance pendant les intersessions en utilisant l'ENP (Environnement Numérique de Partage)**

ORGANISATION DE LA CERTIFICATION

L'évaluation des compétences se réfère à quatre principes essentiels :

- **Un principe réflexif :** La capacité d'analyse est indispensable à la construction des compétences et garantit l'affinement et l'enrichissement de la pratique professionnelle.
- **Un principe éthique :** le management stratégique attendu s'inscrit dans le cadre plus large de la mise en œuvre d'une gouvernance référée à une approche éthique de l'homme et de la responsabilité.
- **Un principe stratégique :** les situations professionnelles du chef d'établissement sont complexes, il est donc attendu qu'il sache mettre en œuvre un management stratégique appuyé sur une analyse systématique du contexte et de son environnement, qu'il puisse témoigner de sa capacité à impulser et accompagner le changement, qu'il sache rendre compte de son action et mettre en œuvre des procédures d'évaluation.
- **Un principe épistémologique :** les acquis de la formation mobilisent des connaissances situées, datées et qui se réfèrent à des champs théoriques, scientifiques, culturels. Il s'agit de les formaliser et d'en tirer des principes d'action.

Cette dernière étape du parcours prépare à la validation de la certification de "Dirigeant des organisations éducatives scolaires et/ou de formation".

Les Blocs BC3 (Gérer les Ressources Humaines), BC5 (Gérer les fonctions administrative, économique, matérielle et immobilière) et BC1 (Piloter l'organisation dans un cadre éthique et porteur de sens) font l'objet d'une validation.